



Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

États financiers
Au 31 décembre 2011

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Mallette ¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 23 mars 2012

¹ CA auditeur permis n° 19905

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2011

2010

ACTIF

PLACEMENTS (note 4)

Marché monétaire	7 488 405 \$	8 786 972 \$
Obligations	29 513 657	29 716 944
Fonds communs	1 872 670	1 710 868
Actions canadiennes	16 752 391	19 274 294
Actions étrangères	43 293 632	39 997 438
	98 920 755	99 486 516

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	426 277	378 697
Cotisations à recevoir des participants	426 277	378 697
Cotisations additionnelles et transferts provenant d'autres régimes	2 013	8 841
Revenus de placements	331 767	303 156
Taxes à la consommation	33 381	19 192
	1 219 715	1 088 583

ENCAISSE

1 261 284 978 901

101 401 754 101 554 000

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 6)

39 402 134 012

PRESTATIONS À PAYER

403 437 143 843

442 839 277 855

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

100 958 915 \$ 101 276 145 \$

Pour le Comité de retraite :

_____, administrateur

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

2010

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	4 189 617 \$	3 822 294 \$
Cotisations des participants		
Régulières	4 189 617	3 822 294
Volontaires	51 084	136 270
Transferts provenant d'autres régimes	18 579	61 983

8 448 897 7 842 841

Revenus de placements

Intérêts	1 249 605	1 259 806
Dividendes	1 900 554	1 530 653
Fonds communs de placements	65 490	45 821

3 215 649 2 836 280

Variation des justes valeurs des placements (note 7)

- 4 135 422

11 664 546 14 814 543

DIMINUTION DE L'ACTIF

Variation des justes valeurs des placements (note 7)	5 817 445	-
--	-----------	---

Frais d'administration

Salaires et charges sociales	83 766	82 005
Assurances fiduciaires	10 290	10 199
Auditeur	6 015	6 825
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	22 817	16 964
Frais d'enregistrement	21 376	19 570
Fiduciaire de placements	226 084	209 866
Gestionnaire de placements	268 381	266 073

638 729 611 502

Prestations versées

Cessations d'emploi	472 587	45 555
Décès	297 461	4 641
Retraites	4 271 512	2 261 393

5 041 560 2 311 589

Transferts vers d'autres régimes

484 042 231 393

11 981 776 3 154 484

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET

(317 230) 11 660 059

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice

101 276 145 89 616 086

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

100 958 915 \$ 101 276 145 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Le Régime a adopté les recommandations du chapitre 4600 « Régimes de retraite » de la partie IV du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ce changement a été appliqué de façon rétrospective.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucun impact sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des transactions.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Placements

- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations du promoteur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants au promoteur.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS

	2011	2010
Marché monétaire		
Papiers commerciaux	101 692 \$	951 982 \$
Billets provinciaux	6 807 989	6 787 476
Bons du Trésor	578 724	1 047 514
	7 488 405	8 786 972
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	3 005 230	4 753 632
Provinciales	18 717 858	17 601 100
Municipales	1 160 939	904 382
Corporatives	5 899 275	5 603 422
Obligations étrangères	730 355	854 408
	29 513 657	29 716 944
Fonds communs		
Obligations	1 492 056	1 335 197
Actions*	380 614	375 671
	1 872 670	1 710 868
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	1 873 832	2 178 946
Industrie	1 334 540	1 665 884
Télécommunications	3 218 370	2 674 220
Consommation discrétionnaire	2 592 612	3 663 831
Biens de consommation de base	357 188	59 228
Énergie	3 625 073	4 367 214
Finance	2 725 953	2 785 996
Technologie de l'information	249 855	298 397
Services aux collectivités	665 283	669 398
Autres - fiducies de revenu	109 685	911 180
	16 752 391	19 274 294
À reporter	55 627 123 \$	59 489 078 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

	2011	2010
Reporté	55 627 123 \$	59 489 078 \$
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	3 208 683	3 229 973
Australie	1 783 751	1 434 100
Bermudes	165 217	273 915
Brésil	847 859	991 478
Chine	140 107	197 401
Corée	143 428	255 257
Danemark	760 452	568 742
Espagne	523 815	589 734
États-Unis	14 670 238	12 423 977
Finlande	293 982	447 109
France	5 477 537	4 127 754
Îles Cayman	389 725	440 419
Irlande	177 265	537 342
Japon	3 352 929	2 936 830
Norvège	909 951	905 834
Pays-Bas	3 904 038	3 491 747
Royaume-Uni	3 588 523	3 838 632
Suède	1 650 814	1 795 146
Suisse	1 305 318	1 512 048
	43 293 632	39 997 438
	98 920 755 \$	99 486 516 \$

* Au 31 décembre 2011, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 73 % (2010 - 71 %).

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

- Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
- Niveau 3 - évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	2011		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	7 488 405 \$	- \$	7 488 405 \$
Obligations	-	29 513 657	29 513 657
Fonds communs	380 614	1 492 056	1 872 670
Actions	60 046 023	-	60 046 023
	67 915 042 \$	31 005 713 \$	98 920 755 \$

	2010		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	8 786 972 \$	- \$	8 786 972 \$
Obligations	-	29 716 944	29 716 944
Fonds communs	375 671	1 335 197	1 710 868
Actions	59 271 732	-	59 271 732
	68 434 375 \$	31 052 141 \$	99 486 516 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier)

	2011	2010
AAA	23 %	28 %
AA	37	36
A	34	30
BBB	6	6
	100 %	100 %

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur)

	2011	2010
AAA	17 %	28 %
AA	33	32
A	44	36
BBB	6	4
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2011 et 2010, l'échéance des obligations du fonds régulier est la suivante :

2011		
Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
20 608 833 \$	3 227 024 \$	5 677 800 \$
2010		
Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
21 554 767 \$	3 785 394 \$	4 376 783 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Au 31 décembre 2011, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 973 951 \$ (1 129 244 \$ en 2010), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises et une proportion de 45 % (41 % en 2010) est investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2011, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 4 455 651 \$ (4 138 361 \$ en 2010). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2011, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 6 042 664 \$ (5 964 740 \$ en 2010). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

6. CHARGES À PAYER

	2011	2010
Salaires et charges sociales	- \$	43 748 \$
Frais d'enregistrement	20 913	19 595
Honoraires de gestion	18 489	70 669
	39 402 \$	134 012 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

7. VARIATION DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2011	2010
Réalisée	(698 961) \$	979 112 \$
Non réalisée	(5 118 484)	3 156 310
	(5 817 445) \$	4 135 422 \$

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le promoteur fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.